

160IMMO

Société par actions simplifiée

Au capital de 500,00 euros

siège social : 1 rue Flora Tristan

93210 SAINT-DENIS

RCS BOBIGNY 983 075 466

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,

LE 30 AVRIL

A 9 HEURES,

Les associés se sont présentés au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire, afin de délibérer sur les résolutions qui suivent.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

• Monsieur Ylan-Mallory, Malcolm MOUSTACHE-MAYEKO Titulaire de deux cent cinquante cinq actions.....	255
• Monsieur Kévin, Djordan HILDEBERT Titulaire de deux cent quarante cinq actions	245
Total des actions présentes ou représentées, CINQ CENT composant le capital social	500

Monsieur Ylan-Mallory MOUSTACHE-MAYEKO préside la séance en sa qualité de Président. Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation ;
- le rapport du Président ;
- la copie du texte des résolutions
- le projet des statuts mis à jour

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- **Modification de la dénomination sociale ;**
- **Transfert du siège social ;**
- **Mise à jour des statuts ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités**

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société qui sera désormais : **160 INVEST.**

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société du 1 rue Flora Tristan – 93210 SAINT-DENIS à l'adresse suivante :

- rue Amédée Abarre 97139 LES ABYMES.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de mettre à jour les articles 3 et 4 des statuts ainsi qu'il suit :

« Article 3 – DÉNOMINATION

La dénomination de la société est : 160 INVEST

Le reste de l'article demeurant sans changement. »

« Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : rue Amédée Abarre – 97139 LES ABYMES

Le reste de l'article demeurant sans changement. »

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'associé présents.

Ylan-Mallory, Malcolm MOUSTACHE-MAYEKO Président	Monsieur Kévin, Djordan HILDEBERT
---	--

Document signé : 160IMMO_A-222756-2805.pdf

Nombre de pages du document : 27 **Signatures :** 2

Réf: A-222756-2805

Emetteur :

Caroline VALERE - LANDAIS

caroline.valere-landais@wanadoo.fr

Signé par	Signature
Kevin Hildebert	 28-05-2026 19:40
Ylan-mallory Moustache-mayeko	 28-05-2026 19:26

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"